



Garde d'enfant. mon fils veut vivre avec moi.

Par **Patrick69**, le **04/08/2008** à **11:07**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 6 ans. Mes 2 enfants ont pour domicile principal le domicile de la mère. J'ai classiquement 2 we par mois + les mercredis

Mon fils de 14 ans désire changer de domicile principal, pour être principalement avec moi et 2we par mois avec sa mère. C'est pour lui une décision mûrement réfléchie et serait particulièrement déçu et démotivé si cela ne se faisait pas rapidement. Ma fille de 17 ans conserverait le domicile principal chez sa mère (Les études la rende déjà très peu présente)

La mère répond qu'elle est d'accord mais désire que cela soit "fait dans les règles" => avocats, juge ...

J'ai peur qu'avec cette voie, le délai soit relativement long. Et compte tenu de la rentrée scolaire proche, cela ne retarde d'un an le changement de situation.

Si les deux parents sont d'accords, est-il nécessaire de passer devant le juge ?

Si oui, peut-on commencer le changement de situation dès septembre prochain sans attendre la décision d'un juge ?

Un document établi entre nous ne pourrait-il pas être suffisant au moins pendant cette période ? Que devrait contenir un tel document ?

Quelles sont les démarches sachant que j'aimerais éviter de passer par un avocat ?

Merci pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **04/08/2008** à **12:04**

bonjour, rédiger un document formalisant votre accord et celui de votre ex femme relativement à la résidence de votre fils de 14 ans chez vous et soumettez le pour information au [fluo]médiateur familial[/fluo], l'adresse de ce dernier vous le trouverez à la caf ou à la mairie, c'est tout, cordialement

Par **Tisuisse**, le **07/08/2008** à **15:03**

Tout à fait d'accord avec Jeetendra mais je pense que, une fois l'accord formalisé, il serait bon qu'il soit entériné par le JAF afin d'éviter tout problème futur. Cela va aussi, via le JAF, exonérer le papa de payer la PA pour son fils et ce papa pourra, en échange, demander à la maman une PA à verser au papa pour son fils. Et oui, la réciprocité vaut dans les 2 sens.